

3

LE
TROIS-CENTIÈME
ANNIVERSAIRE

DE
L'ARRIVÉE DE M. DE MONTS
A PORT-ROYAL

DISCOURS

PRONONCÉ PAR L'HONORABLE CHS LANGELIER

LE 21 JUIN 1904



QUÉBEC

Typ. DUSSAULT & PROULX

1904

B.C.

1904

12

PL

CCDD



Le Trois-centième Anniversaire
de l'arrivée de M. de Monts à Port-
Royal.—Discours prononcé par l'hono-
rable Charles Langelier, le 21 juin 1904.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

CELUI qui a traversé l'histoire laissant derrière lui une grande œuvre a droit à la reconnaissance de ceux qui ont recueilli ses bienfaits. C'est sans doute cette pensée patriotique et généreuse qui a engagé la Société Historique de la Nouvelle-Ecosse à organiser la belle fête à laquelle elle nous a si gracieusement conviés. Elle a voulu commémorer avec éclat le trois-centième anniversaire de l'arrivée à Port-Royal de Pierre du Guast Sieur de Monts ; elle a cru qu'il ne suffisait pas que

l'histoire enregistrât le nom de ce courageux pionnier de la civilisation dans cette terre, alors à peu près inconnue, mais qu'il fallait un monument pour refléter sa gloire sur les lieux mêmes qu'avaient foulés ses pas, pour former au-dessus de la terre dont il avait pris possession au nom du Roi de France, une couronne de gloire et d'immortalité. Hélas ! que de changements, que de vicissitudes depuis le mois de mai 1604 : c'est à cette date que les frères vaisseaux du Sieur de Monts pénétraient dans les eaux vierges qui bordaient alors le rivage où devait s'élever la ville de Port-Royal. Tout a changé : le nom de la ville, la langue de ceux qui l'habitent comme les couleurs du drapeau qui flotte sur son vieux fort. Mais l'histoire, cette sentinelle toujours en éveil, nous dit qu'ici une colonie française fut fondée par un homme courageux et dévoué à son pays. Et chose admirable : ce sont les fils des vainqueurs qui honorent aujourd'hui le descendant des vaincus ! Quelle preuve plus manifeste pouvaient-ils nous donner de la générosité de leur esprit ! Nous verrons désormais sur cette terre de la Nouvelle-Ecosse un monument qui rappellera aux générations futures que c'est un français qui, le premier, a éveillé les échos d'alentour, avec le doux parler de France.

Mais, quelle est donc cette œuvre que l'histoire a consignée et dont nous célébrons aujourd'hui le glorieux anniversaire ? Laissez moi vous l'exposer brièvement.

I

Avant de fonder Port-Royal, de Monts avait pris part au voyage de Chauvin et Pontgravé en 1598. Chauvin mourut pendant son troisième voyage en 1601. Sa commission passa au commandeur de Chates, gouverneur de Dieppe. Bien qu'avancé en âge, il voulait consacrer ses dernières années au service de Dieu et de son pays en allant lui-même travailler à la fondation d'une colonie dans la Nouvelle-France. Il forma une Compagnie composée de marchands de Rouen et confia ses vaisseaux au Sieur de Pontgravé, chargé par le roi de continuer les découvertes commencées dans le grand fleuve du Canada.

Le hasard voulut que de Chates rencontrât celui qui devait immortaliser son nom comme fondateur de Québec, Samuel de Champlain. Celui-ci consentit à former partie de cette aventureuse expédition. Pontgravé et Champlain arrivèrent heureusement à Tadoussac où ils laissèrent leurs vaisseaux pour remonter le

fleuve en chaloupe. Ils se rendirent jusqu'au Sault St-Louis, en examinant le pays et en recueillant, auprès des sauvages, des renseignements sur les rivières qui tombent dans le fleuve. Ils remarquèrent le beau hâvre au milieu duquel s'avance le promontoire alors connu sous le nom de Kébec.

A leur entrée en France, en 1603, Pontgravé et Champlain apprirent la mort de M. de Chates. On comprend quel contretemps ce fut pour eux. Possédant la confiance de Henri IV, cet homme jouissait de l'autorité nécessaire pour assurer le succès de l'entreprise. Il leur fallait un nouveau protecteur, et ils le trouvèrent dans la personne de Pierre du Guast Sieur de Monts qui, comme Champlain, était natif de la Saintonge. Il fit au roi une proposition singulièrement libérale : il lui offrit de fonder en Amérique des établissements sans demander un sou au trésor. A ce moment, il était gouverneur de Pons et gentilhomme ordinaire du roi. Sa proposition fut agréable à ce dernier qui, par un édit en date du 8 novembre 1603, le nomma lieutenant général « au « pays de la Cadie, du 40^e au 46^e, pour peupler, « cultiver et faire habiter les dites terres le « plus promptement, faire rechercher mines

« d'or, d'argent, &c, bâtir des forts et des
« villes, concéder des terres &c., &c., & »

M. de Monts se mit de suite à l'œuvre. Il conserva la Compagnie formée par son prédécesseur en y ajoutant plusieurs marchands de Rouen et de La Rochelle. Ils obtinrent pour dix ans le privilège exclusif du commerce des pelleteries et autres marchandises, « depuis le
« Cap de Rase, comprenant toute la côte de
« l'Acadie, le Cap Breton, la Baie Saint Cler,
« de Chaleur, Isles Percées, Gaspay, Chiche-
« dec, Misamichi, Lesquemin, Tadoussac et la
« rivière du Canada. »

Cette concession faite par le roi à M. de Monts descendait un peu plus au sud de la rivière Hudson. Les germes qui devaient plus tard jeter la division et entraîner la France et l'Angleterre dans tant de conflits, datent de là.

Trois ans à peine, après les lettres patentes octroyées à M. de Monts, Jacques I donna une charte pour la colonisation de la Virginie, bornée par le 36^e degré au sud et le 45^e au nord. Comme on le voit, les deux concessions empiétaient l'une sur l'autre. Cela devait amener d'inévitables collisions entre les sujets des deux couronnes. L'Acadie fut donc, pendant un siècle et demi, un sujet de contestations tou-

jours renouvelées entre la France et l'Angleterre.

M. de Monts se rendit lui-même en Acadie, accompagné de Champlain et du baron de Poutrincourt. Il avait deux vaisseaux, dont l'un de 120 tonneaux et l'autre de 150. La petite colonie se composait de plusieurs gentils-hommes, de prêtres, de ministres, de 120 artisans et soldats.

Comme Champlain l'avait prévu, ce mélange de catholiques et de Huguenots fut pour la colonie une source de difficultés. « Il se trouve, « écrivait-il, quelque chose à redire dans cette « entreprise, en ce que deux religions con- « trairees ne font jamais un grand fruit pour la « gloire de Dieu parmi les infidèles que l'on « veut convertir. J'ai vu le ministre et notre « curé s'entrebattre à coups de poings sur le « différend de la religion. Je ne sais pas qui « était le plus vaillant et qui donnait le meilleur « coup, mais je sais très bien que le ministre se « plaignait quelques fois au Sieur de Monts « d'avoir été battu ; et vidait en cette façon « les questions de controverse. Je vous laisse « à penser si cela était beau à voir. Les sau- « vages étaient tantôt d'un côté, tantôt de « l'autre, et les Français mêlés selon leurs di-

« verses croyances, disaient pis que pendre de
« l'une et de l'autre religion, quoique le Sieur
« de Monts y apportât la paix le plus qu'il
« pouvait. »

Les deux navires de M. de Monts arrivèrent au commencement de mai 1604, et il fonda Port-Royal en 1605. C'est donc la plus ancienne ville du nouveau-monde après St-Augustin en Floride ; elle est de trois ans l'ainée de Québec. Charlevoix nous décrit ainsi le pays où nous sommes maintenant : « La nature n'a presque rien épargné pour en faire
« un des plus beaux ports du monde. Il a
« deux lieues de long sur une grande lieue de
« large ; une petite isle qu'on a nommée l'isle
« aux Chèvres est presque au milieu du bassin
« et les vaisseaux peuvent en approcher de fort
« près. . . Le climat est tempéré, l'hiver moins
« rude qu'en beaucoup d'autres endroits de la
« côte ; la chasse abondante, le pays charmant,
« de vastes prairies environnées de grandes
« forêts, et partout des terres fertiles. »

Dans l'automne de 1605, de Monts laissa le commandement de la place à Pontgravé et passa en France. A son retour, les choses avaient bien changé. Le privilège qui lui avait été accordé, avait été révoqué. La chose avait été faite sur la plainte des pêcheurs bretons,

basques et normands qui prétendaient avoir été gênés dans leur pêche par les employés de M. de Monts.

Ce dernier était d'un caractère sur lequel le découragement n'avait pas de prise. Il fit avec Poutrincourt un nouveau traité en vertu duquel il conduisit une nouvelle expédition à Port-Royal. C'est en mai 1606 que le navire qui le conduisait avec des ouvriers et quelques amis quitta le port de La Rochelle. Au nombre des amis de Poutrincourt se trouvait Marc Lescarbot, un avocat de Paris qui a laissé, comme on le sait, un précieux ouvrage sur les découvertes des Français dans l'Amérique du Nord et sur les premiers établissements. Frondeur, peu ami des Jésuites, il était cependant religieux et assez versé dans les connaissances de la religion pour les enseigner aux sauvages des environs de Port-Royal. C'était un homme d'esprit et de jugement. Il aida au succès de l'établissement par sa gaité et ses bons conseils. « Que manquait-il à Port-Royal, disait Marc Lescarbot, pour être une seconde France ? « Rien, sinon d'avoir près soy chacun sa mi-gnonne. »

Les principaux personnages de la colonie étaient les premiers à donner l'exemple en travaillant la terre. Champlain prépara un jar-

din et le cultiva avec un grand soin ; Louis Hébert sema du blé et planta des vignes. Quant à Lescarbot, il réussissait en agriculture et en mécanique tout aussi bien qu'en poésie. Il construisit un moulin pour broyer le grain et fabriqua un alambic pour faire du goudron ; il prépara aussi des fourneaux pour faire le charbon de bois. « Tous les jours, dit Char-
« levoix, il inventait quelque chose de nouveau
« pour l'utilité publique, et jamais on ne com-
« prit mieux de quelle ressource peut être dans
« un nouvel établissement un esprit cultivé par
« l'étude. . . . Il eut été aussi capable d'éta-
« blir une colonie que d'en écrire l'histoire. »

Tout semblait sourire à la colonie naissante, lorsque les malheurs commencèrent à fondre sur M. de Monts. Grâce aux intrigues de ses ennemis, sa commission lui fut retirée, et la société qu'il avait formée se trouvait détruite à la suite des pertes que les marchands hollandais lui avaient causées en enlevant les castors et les autres pelleteries de la grande rivière du Canada. Poutrincourt, se voyant privé de secours, perdit courage et abandonna pour un temps l'établissement de Port-Royal. Il retourna en France avec Lescarbot et Champlain. Ils confièrent la garde de leurs établissements aux sauvages qui les virent partir avec chagrin.

M. de Monts avait dépensé, dans cette aventure, des sommes énormes qu'il ne devait pas recouvrer. Sous prétexte de l'indemniser, le roi lui accorda une rente annuelle de 6000 francs à être prélevée sur les vaisseaux qui iraient faire la pêche des pelleteries. Mais cette concession n'était qu'une amère ironie, puisque, pour recouvrer cette somme, il lui aurait fallu faire des dépenses plus élevées que les recettes. Il ne restait plus qu'une chose à faire à M. de Monts : c'était de tout abandonner. C'est le parti qu'il prit, en 1607. Ainsi se termina l'œuvre qu'il avait tentée du côté de l'Acadie.

II

Ayant perdu tout espoir du côté de l'Acadie, M. de Monts, cédant aux instances de Champlain, que ses aspirations attiraient vers l'Amérique, tourna ses vues vers le Canada. Il fut chargé par Henri IV d'y former des établissements ; le roi lui accorda pour une année le privilège exclusif de la traite des pelleteries à partir de janvier 1608. Lescarbot nous fait connaître les raisons qui engagèrent de Monts à transporter sa colonie vers l'ouest : « Pour le désir, écrit-il, de pénétrer dans les « terres jusques à la mer occidentale, et, par là,

« parvenir quelque jour à la Chine, M. de
« Monts délibéra de se fortifier dans un en-
« droit de la rivière du Canada que les sau-
« vages nomment Kébec, à quarante lieues au-
« dessus du Saguenay. »

Pendant son voyage de 1603 avec Pontgr-
vé, Champlain avait évidemment conçu l'idée
d'un établissement sur le fleuve Saint-Laurent.
Aussi, dès qu'une occasion favorable s'offrit, il
ne manqua pas d'attirer l'attention de son an-
cien patron sur le grand fleuve. Nommé lieu-
tenant-général du roi en la Nouvelle-France,
de Monts nomma Champlain son lieutenant
particulier. C'est à lui qu'il confia le soin de
jeter les fondements de la nouvelle colonie.
C'est alors qu'il vint fonder la ville de Québec.

La mort de Henri IV fut le dernier coup por-
té aux espérances de M. de Monts. L'influ-
ence qu'il possédait avec le souverain était fi-
nie. Il comprit, hélas ! que sa mission était
terminée et qu'il ne lui restait plus qu'à pren-
dre sa retraite. Il céda ses droits sur la Nou-
velle-France à Madame de Guercheville et il se
retira à Pons, dans la Saintonge, dont il était
gouverneur. C'est à cet endroit que Cham-
plain alla le trouver ; mais, malgré tout l'inté-
rêt qu'il portait à la colonie de Québec, de
Monts ne pouvait plus s'en occuper. Il avait

dépensé des sommes énormes pour la glorification de la France, et, il mérite que nous lui appliquions ces beaux vers de Henri de Bornier :

*Il connut tour à tour l'angoisse et l'espérance,
Le deuil des jours amers, l'orgueil des jours vainqueurs,
Qu'en reste-il ? Un mot : il a servi la France,
Mais ce mot simple et fier gonfle à jamais les cœurs.*

III

J'ai cru, Messieurs, que, dans un jour consacré à la mémoire du fondateur de Port-Royal, il ne serait pas hors de propos de rappeler son histoire. En organisant cette fête, vous avez fait un acte de patriotisme, car, le vrai patriotisme ne demande pas seulement un amour capable de tous les sacrifices pour le salut de la patrie, il exige encore le respect qui nous incline devant nos grandeurs nationales. L'homme vraiment homme, celui qui a des droits à vivre dans l'histoire, c'est celui qui, comme de Monts, s'est associé à d'autres hommes pour former un peuple. Quel courage ne lui fallut-il point pour entreprendre une aventure aussi périlleuse ! Combien son cœur a dû se gonfler d'émotion lorsque, monté sur le vaisseau qui allait le conduire dans cette contrée sauvage, il

a vu à l'horizon disparaître ces rivages chéris auxquels plus que jamais son cœur s'attachait en les quittant ! Mais la main de la Providence était là pour le guider, et l'ardent désir d'agrandir le patrimoine de la France inspirait son sublime dévouement.

Nonseulement le peuple de la Nouvelle-Écosse accomplit en ce jour un acte de véritable patriotisme, mais il prouve encore que les sentiments de large tolérance qui animaient de Monts ne sont pas éteints chez lui. Car, bien qu'il fût calviniste, il amena avec lui, comme le raconte Champlain, des prêtres catholiques et des ministres protestants, montrant par là que la colonie qu'il voulait former était ouverte à tous, sans distinction de croyances. Oui, je le proclame à l'honneur de la Nouvelle-Écosse, cette province a toujours fait preuve d'une grande tolérance religieuse. Jamais, chez vous, nous avons vu ces conflits religieux qui ont fait tant de mal dans les autres provinces, qui ont allumé des haines et des dissensions préjudiciables à notre progrès national. Elle a compris cette vérité, que même divisés entre des religions différentes, les hommes peuvent s'entendre et s'unir quand il s'agit du bien commun, et que la diversité des cultes n'est pas une cause nécessaire d'affaiblissement pour le

sentiment national. C'est là la condition de la plupart des États modernes : elle ne nuit pas à leur prospérité.

Puisse cette leçon que nous fournit l'histoire servir à faire cesser des luttes qui ne sont propres qu'à nuire à la bonne harmonie qui doit exister entre tous les bons citoyens ; puisse-t-elle nous rappeler que, quelque soient nos croyances religieuses, les plis du drapeau qui nous abrite sont assez grands pour nous donner protection à tous et pour nous permettre de vivre en paix !

La fête d'aujourd'hui ne devrait-elle nous servir qu'à faire cet utile retour sur nous-mêmes, c'en serait assez pour que nous la saluions avec joie comme une fête vraiment nationale.
